A CONTRE COURANT

syndical et politique

En mémoire de René SCHULBAUM (1914 - 1988)





La chute du mur de Bruxelles?

«C'est à nous qu'est revenu de faire le sale boulot». C'est par un tel aveu, franc et brutal, que le jeune Fabius expliquait, il y a 20 ans, la défaite annoncée de la gauche aux législatives de 1986. Il incarnait alors le virage «moderniste» et «libéral» d'un PS très fier de sa «culture de gouvernement». Et question «sale boulot», Fabius savait de quoi il parlait: blocage des salaires, dépeçage de la protection sociale, liquidation de secteurs industriels entiers...

Comme en écho à cette voix d'outre-tombe de la mitterrandie, c'est avec les mêmes arguments autoritaires, les mêmes regrets affligés devant les mêmes conséquences électorales que Schröder s'acquitte servilement de la même sale besogne – sous l'injonction d'un patronat local qui, au nom de l'élargissement à l'Est, prétend accélérer l'harmonisation européenne de la condition salariale. L'Institut économique de Munich déclare que le salaire des Allemands de l'Est doit, pour être concurrentiel, baisser et se rapprocher de celui des Polonais. De son côté le ministre Clement n'a rien de mieux à proposer, pour relancer la «compétitivité» de l'ex-RDA, qu'une «zone économique spéciale». Une «zone franche» donc, une de ces fameuses zones d'extraterritorialité sociale dont le capitalisme occidental est allé chercher en Chine «communiste» le modèle exemplaire.

L'harmonisation européenne que nous chante la socialedémocratie pour justifier la constitutionnalisation du capitalisme sauvage n'est donc ni un mensonge, ni une chimère. C'est un cauchemar : toujours moins pour le social, toujours plus pour le capital.

La liquidation de «l'Etat social» en Allemagne se heurte à une résistance qui s'accentue et s'amplifie. Actuellement cristallisée contre le démantèlement de l'assurance-chômage (Hartz IV) et concentrée en ex-RDA, elle cherche à s'étendre socialement aux autres fractions du salariat et géographiquement aux Länder de l'Ouest. Encore une fois, c'est la nécessité et l'urgence d'une mobilisation unitaire qui s'impose. Unitaire entre les travailleurs de chaque pays par delà les statuts professionnels, les traditions politiques (communiste, anarcho-syndicaliste, socialiste...). Unitaire entre les travailleurs des différents pays de l'Union européenne contre ses institutions réactionnaires. Vociférateur au service des grands de ce monde, Cohn-Bendit veut faire croire qu'un rejet de la Constitution européenne isolerait le peuple français. Certes, en votant non, ce dernier s'opposerait à toute la classe dirigeante communautaire, mais serait en phase avec tous les travailleurs qui luttent dans leur pays contre la mise en œuvre, par leur gouvernement respectif, de la politique décidée à Bruxelles.



Il y a 15 ans, c'est de Leipzig qu'était parti le mouvement international qui allait voir s'effondrer le mur de Berlin et, par effet de domino, toutes les bureaucraties staliniennes vermoulues. Serait-ce de nouveau de Leipzig que partira le mouvement international qui verra s'effondrer à Bruxelles le mur de l'argent et cette autre bureaucratie vermoulue, la bureaucratie communautaire ? En dépit des tentatives des appareils politiques et syndicaux de freiner et diviser le mouvement, les 2 et 3 octobre Berlin doit voir converger dans une manifestation nationale la rébellion du salariat allemand contre le gouvernement Schröder...— en attendant donc que, débordant les cadres nationaux et les frontières mentales, marchent sur Bruxelles les millions de travailleurs de l'Europe des 25 opposés à la politique anti-sociale de l'Union européenne.

L'oppression patronale et le renouveau syndical aux Etats-Unis

(suite et fin du texte de Gérard Deneux)

Vous trouverez ici la deuxième partie du texte dont le début a été publié dans le numéro précédent d'ACC (n°157, août 2004; ce numéro sera fourni gratuitement à tout nouvel abonné) où sont décrits le contexte idéologique, le despotisme patronal et les spécificités du syndicalisme américain qui en découlent. L'auteur fait partie d'une association locale autonome "Les Amis de l'Emancipation Sociale" qui a publié ce texte dans son propre bulletin (abonnement : 8 euros). Contact : Fabien Desgranges 29 rue de la Libération 70290 CHAMPAGNEY EBOULET (desgranges.fabien@wanadoo.frou emancipation.sociale@laposte.net Tél. 03 84 30 21 06 (Gérard Deneux)).

III - L'offensive antisyndicale

Les prémices de l'offensive anti-syndicale menée par les milieux d'affaires, le patronat puis par l'Etat fédéral lui-même, remontent à 1965, date à laquelle se constitue un groupe d'études sur le travail. Il regroupe, à l'origine, des cadres et des dirigeants d'une cinquantaine d'entreprises. C'est, d'abord, un organisme de combat idéologique. Il va mener un travail de préparation de l'opinion pour défendre la «liberté industrielle» contre la présence syndicale qui alourdit les entreprises, freine leur réactivité et leur flexibilité. Bref, il faut se débarrasser de cette mauvaise graisse, car elle serait une atteinte intolérable à la liberté d'entreprendre. Il faut donc, combattre «le terrorisme syndical». Ce groupe investit les médias et mène, à grands renforts de moyens financiers et de relais, une rude bataille d'idées y compris contre le fordisme. Il multiplie les séminaires, produit, diffuse de multiples manuels, guides, vidéo-cassettes dont les titres sont éloquents et très pragmatiques: «Désyndicaliser mode d'emploi», «Agir pendant les grèves», «Comment déconsidérer un syndicat», «quide pédagogique anti-syndical»...

En 1970, ce groupe idéologique étend son champ d'intervention, il se transforme en organisme de combat. Il devient un fournisseur de main d'œuvre pour briser les grèves, tout en limitant sa compétence à la construction et à l'industrie du bâtiment. S'engage, dès lors, une féroce bataille. Dans ces deux secteurs, le taux de syndicalisation est divisé par deux. Puis, le phénomène s'étend, les entreprises recrutent des consultants, des juristes, des personnels de sécurité, des experts en relations du travail pour contester les droits des salariés.

En 1973, la «crise» pétrolière, puis le succès des biens fabriqués à l'étranger, l'épuisement du fordisme, sont autant de facteurs qui convainquent l'ensemble des chefs d'entreprises qu'il faut radicalement modifier le rapport de forces en leur faveur, au détriment des salariés.

En 1974, un article du magazine Business Week sonne la charge, le temps est venu de reprendre aux salariés les avantages obtenus par les générations précédentes: «De nombreux Américains auront du mal à avaler "la pilule, à accep-

ter de se contenter de moins, afin que la grande industrie ait plus. Rien que n'a pu faire cette Nation, ou toute autre Nation, n'est comparable en difficultés, à la tâche qu'il faut maintenant accomplir, pour que les gens acceptent la nouvelle réalité »⁽⁷⁾.

A l'époque, pour les bureaucrates syndicaux, cette offensive d'envergure n'est qu'une mauvaise passe, inévitable mais temporaire. La tâche des libéraux face à un mouvement syndical docile va en être facilitée. Le signal d'une volonté d'é-

crasement qui recoit l'appui de l'Etat fédéral va être donné, en 1981, avec Ronald Reagan. Il s'en prend au syndicat des aiguilleurs du ciel qui l'avait soutenu pendant sa campagne électorale. Il choisit un maillon faible, des syndiqués bien payés, un syndicat de métier inoffensif et de surcroît très conservateur. L'attaque va être violente, dramatique et orchestrée médiatiquement. Face à la remise en cause brutale de leurs droits et avantages, leurs acquis, les employés se mettent en grève. Ils sont tous remplacés, 11 345 grévistes sont licenciés, l'accréditation du syndicat est révoquée. C'est une défaite humiliante et spectaculaire d'autant qu'aucun mouvement de solidarité ne s'est enclenché.

A partir de cette défaite, les patrons mènent ouvertement, dans tous les secteurs, une véritable guerre sociale contre les syndicats à laquelle s'opposent des luttes longues et désespérées qui vont radicaliser certains syndicats.

Deux méthodes sont utilisées pour créer, ce qui est l'objectif proclamé, un «environnement sans syndicat» : une guerre préventive et une guerre d'anéantissement.



Dessin:Chamarg

La stratégie préventive est systématique. Il s'agit d'interdire, de rendre impossible la création de syndicats là où il n'en existe pas. D'abord, sont écartés de l'embauche par des cabinets spécialisés qui détectent leurs «mauvais penchants», les candidats qui auraient «des sympathies pro-syndicales», «de la compassion pour les défavorisés», «qui soutiendraient des causes progressistes», ou qui auraient une «tendance excessive à défendre ou promouvoir des droits» plutôt que des obligations. Les obstructions aux processus de représentation syndicale se multiplient (20 000 infractions constatées par an en moyenne), les entreprises n'hésitent pas à se délocaliser dans les Etats ayant voté des lois dites de «droit au travail» : là où n'existe aucune garantie ni recours face à la violation des droits syndicaux. Résultat, les Etats du Nord et du Midwest plus favorables aux travailleurs ont perdu 1,5 million d'emplois. Dans le secteur privé, le taux de syndicalisation est désormais inférieur

à ce qu'il était en 1935, soit 9% en 2001. Le secteur public résiste à 37 %.

La stratégie d'anéantissement se met en oeuvre à l'occasion de la renégociation des contrats avec les syndicats. Elle est souvent précédée d'une phase de licenciements des délégués syndicaux (10 000 par an en moyenne). Elle est bien rôdée, elle se déroule en trois étapes pour aboutir à la désaccréditation du synla liberté, le droit de grève s'oppose au droit de remplacer les grévistes pour briser définitivement le syndicat, mais la lutte des classes, ça n'existe pas (!). Cette agressivité patronale est en plein essor. Plus de 800 élections de révocation sont dénombrées par an. Cette voyoucratie qui invoque la mondialisation a contribué à radicaliser les actions syndicales maintenues ou celles qui se sont

PARRETER DE CARICATURER LES
PATRONS:
CA DEVIENT
CRIANT
DE VERITE

DEDE

dicat, c'est-à-dire sa dissolution dans l'entreprise.

Première étape pour les dirigeants d'entreprise, il s'agit de négocier jusqu'à l'impasse, en exigeant des salariés l'inacceptable, à savoir la disparition totale des avantages acquis, tout en faisant durer la négociation jusqu'à l'expiration du contrat. A l'issue de cette première étape le syndicat n'a qu'un seul recours, celui d'appeler à la grève.

Deuxième étape: dès que la grève est déclenchée, embaucher des «remplaçants permanents» et «débaucher temporairement» les grévistes. C'est légal, donc aucun problème. Il suffit ensuite d'attendre un an pour qu'ils perdent tous leurs droits à l'emploi dans l'entreprise. Pour éviter toute mauvaise surprise, conclure des contrats avec des cabinets de consultants, des détectives privés pour repérer, licencier les travailleurs qui auraient des sympathies pour les grévistes et seraient prêts à les suivre.

Troisième étape : après un an de grève, organiser un vote de décertification auquel seuls les remplaçants ont le droit de participer, ce qui est le cas, tout à fait légalement, dans les Etats dits de «droit au travail» (8).

Ainsi, obliger les travailleurs à recourir à la grève est paradoxalement devenu arme de destruction massive des syndicats dans l'arsenal patronal. Au pays de créées.

IV - Le renouveau syndical

C'est donc dans un contexte marqué par la régression sociale et une répression syndicale de grande ampleur, dans une période également caractérisée par la fin de la guerre froide, l'effondrement du mur de Berlin et la disparition de l'emprise soviétique qu'émerge un nouveau type de syndicalisme qui bénéficie d'une critique sociale renouvelée. A noter que son apparition s'est faite en marge de la classe ouvrière traditionnelle, en marge des grands syndicats. C'est le syndicat des employés de services dirigé par John Sweeney, mais aussi celui des employés des hôpitaux, celui de la confection qui en sont les moteurs. Ils ont mis toute leur énergie à recruter des adhérents parmi les populations les plus défavorisées, les plus stigmatisées. Et pourtant, la fin des années 80 semblait marquée par l'effondrement imminent du mouvement syndical. Les commentateurs prédisaient qu'il allait passer sous la barre des 5% de syndiqués. Et pourtant, dans l'esprit des syndicalistes et dans la pensée dominante pour les syndicats intégrés au système, il existait de fait des «zones interdites» de syndicalisation, celles occupées par les minorités ethniques, les femmes, les immigrants. C'est de ces couches sociales

qu'allait sourdre un nouveau dynamisme syndical.

Depuis 1955, l' AFL-CIO unifiée était dirigée par 2 réactionnaires façonnés par la guerre froide et qui se sont succédé. Contre toute attente, en 1995, une équipe progressiste prend le pouvoir. Que s'estil donc passé hormis l'effondrement syndical? On ne peut ici donner une explication exhaustive. Eclairer ce qui s'est passé au sein du syndicat dirigé par John Sweeney est révélateur. Face à la diminution du nombre de ses adhérents, cette direction syndicale double le montant des cotisations pour augmenter le nombre de ses permanents. Elle les recrute dans les milieux contestataires et gauchistes des années 70, elle met au point, avec cette nouvelle génération de militants qui ratissent le terrain, des techniques d'adhésions et de mobilisations innovantes. Ce sont des «recruteurs» et des agitateurs. Ce syndicat possède une particularité, il est ouvert au changement, à la critique sociale, il est très décentralisé. Les résultats ne se font pas attendre, les adhésions augmentent considérablement, y compris pendant des luttes très dures. Fort de sa représentativité, John Sweeney parvient, en 1995, à mobiliser derrière lui 20 Présidents de syndicats sur les 80 affiliés à l' AFL-CIO. A la convention, les débats sont houleux, la direction conservatrice mise en cause est balayée. John Sweeney et ses amis obtiennent 56 % des votes représentant 13 millions de syndiqués. Les statuts de l' AFL-CIO sont, dans la foulée, modifiés, en particulier, la clause qui excluait les femmes, les immigrants de couleur, les minorités raciales, des structures dirigeantes de l'AFL-CIO.

C'est donc à partir de 1995 que se généralisent de nouvelles tactiques radicales, et des pratiques innovantes de larges alliances. Ces nouvelles tactiques peuvent se résumer en 6 points. Il s'agit de:

- Transformer les organisations syndicales en instrument de solidarités sociales
- Mener des campagnes de déstabilisation des entreprises pour rééquilibrer le rapport de forces en faveur des salariés. Comment ? En publiant des informations préjudiciables, en pratiquant le harcèlement juridique avec, pour objectif, de retourner les réseaux sociaux de l'entreprise contre l'entreprise elle-même, et ce, en s'adressant aux clients, aux actionnaires, aux créditeurs, à l'opinion publique et aux politiciens qui soutiennent ou ont le soutien de l'entreprise. Il s'agit de les compromettre pour qu'ils réprouvent au moins moralement la conduite des dirigeants d'entreprises.
- Obtenir de l'entreprise la reconnaissance directe du syndicat sans passer par le vote majoritaire, pour éviter les

pressions patronales, le repérage des militants, les manœuvres de l'organisme d'Etat censées contrôler l'élection. Pour ce faire, le syndicat réunit plus de 50 % des cartes des adhérents et fait effectuer le comptage par des dirigeants communautaires et religieux dont l'intégrité morale ne peut être contestée. Le comptage a lieu publiquement.

- Dépasser le corporatisme en s'appuyant sur des valeurs et des thèmes moraux, comme la justice sociale, les droits civiques universels, la démocratie, les Droits de l'Homme.
- Recourir à de nouvelles techniques d'actions, expérimenter de nouvelles mobilisations, changer de tactique pour surprendre et déborder l'adversaire.
- Promouvoir un syndicalisme de contestation sociale qui doit devenir un mouvement et dont chaque campagne prépare la suivante.

La mise en oeuvre de ces tactiques a pour objectif de déplacer les conflits du travail hors des lieux de travail où ils sont confinés, de les étendre à la société, en demandant, par exemple, à telle communauté de fidèles de faire cause commune avec les travailleurs en lutte. Il s'agit d'éviter de s'adresser aux autorités d'Etat dont l'unique but est de mettre fin au conflit mais de l'étendre à la société pour que sa résolution soit positive. Il s'agit d'isoler l'adversaire en recourant, par exemple, comme à Los Angeles, à des actions de désobéissance civile, à des «rituels de la honte», les pauvres s'invitent chez les riches, les militants, les salariés perturbent leurs réunions d'affaires, publient les revenus des dirigeants d'entreprises, occupent les entrées des bâtiments, bloquent la circulation.

Quant aux pratiques innovantes de larges alliances, ce sont des instruments de mobilisation. Elles se traduisent pour l'essentiel par deux formes d'organisation, les Conseils centraux de travail (CLC) et les unions citys.

Les CLC sont comme des unions locales réunissant tous les syndicats d'une même ville ou d'une même région, il en existe 600 aux USA. Ils intègrent tous les syndicats professionnels affiliés à l' AFL-CIO et jouent un rôle moteur dans les mobilisations.

Les Unions citys rassemblent les CLC et toutes les organisations communautaires et religieuses qui y adhèrent le font sur la base de 4 obligations:

- 1/3 des ressources affectées aux unions doivent être consacrées au recrutement de nouveaux adhérents.
- La raison d'être de ce réseau local est l'engagement de tous ses membres à se mobiliser rapidement en cas de conflit, à participer aux actions, piquets de grève et manifestations.

- Faire pression par tous moyens pacifiques sur les autorités locales pour qu'elles promulguent des mesures protégeant le droit d'organisation des travailleurs.
- Au sein des unions citys la représentation ethnique et féminine doit être strictement respectée dans les organes de direction.

Cette coopération volontaire, organisée, à la fois syndicale et associative permet des mobilisations sociales de grande ampleur qui tiennent dans la durée. Elles n'auraient pu être mises en oeuvre sans le degré d'ouverture des nouveaux dirigeants syndicaux et, surtout, sans la fougue des nouveaux recruteurs, contestataires et souvent très jeunes. Cette coopération n'aurait pu trouver son ciment sans l'alliance avec les intellectuels. En 1996, la direction de l'AFL-CIO prend, en effet, l'initiative de rassembler des groupes d'intellectuels, des historiens, des philosophes, des sociologues, et inaugure avec eux des séries de conférences dans tous les Etats du pays. L'objectif est de faire partager aux salariés un même capital culturel, une expérience de la lutte sociale, de détenir les clefs de la critique sociale, de s'appuyer sur les syndicats pour promouvoir un mouvement social, un contre-pouvoir.

Pour illustrer ces propos, il suffit d'évoquer quelques exemples qui ne traduiront pas tout le travail souterrain préalable qu'ont nécessité ces mobilisations. D'abord la grève du Casino Frontier qui a duré 6 ans, la grève américaine la plus longue de l'après-guerre. Les adhérents du syndicat des services ont voté une augmentation de 40 % de leurs cotisations pour venir en aide aux grévistes, la solidarité de la communauté noire a été

exemplaire, les actions, manifestations ont été incessantes, rassemblant souvent plus de 20 000 personnes, paralysant le centre du quartier des jeux. Malgré les arrestations massives, les actions se sont poursuivies. Pour médiatiser le sort des grévistes, une large alliance s'est constituée, elle a débouché sur l'organisation d'une marche de 50 kms dans le désert du Monjave, largement médiatisée. Finalement isolés, vilipendés pour leur obstination, mis en cause pour leurs pratiques douteuses, menacés de perdre leur licence de jeux, les propriétaires du casino ont cédé, les revendications des grévistes ont été satisfaites, ils ont tous été réintégrés. (9)

Las Vegas, pour cette lutte et bien d'autres est une ville emblématique. Les employés de service, les femmes de chambre des hôtels, les aides cuisiniers gagnent le double du salaire octroyé aux personnels de service non syndiqués, dans le reste du pays. En 1989, le syndicat y comptait 18 000 adhérents, en 2002 ils sont plus de 50 000.

Autre exemple des plus significatifs d'un renversement de tendance. En Californie, en 1999, par le travail de fourmi des recruteurs, 74 000 auxiliaires médicaux à domicile adhèrent au syndicat. Depuis 1937, date des grandes grèves sur le tas à General Motors, c'est la plus grande réussite en matière de recrutement syndical.

Et puis il y a Seattle, en novembre 1999, un phénomène impensable quelques années auparavant. Aux côtés des écologistes, des étudiants, des paysans, des anti-mondialistes, se trouvent en masse des syndicalistes, en particulier les camionneurs syndiqués qui manifes-

tent, au coude à coude, désignant à la face du monde les responsables des ravages que produit la domination du capital financier. Mais l'arbre ne doit pas cacher la forêt.



Eléments de conclusion

Il ne faut pas se laisser aller à l'euphorie des luttes, si exemplaires soient-elles. Rien n'est joué. Le nouveau contexte créé par le 11 septembre, la guerre contre le terrorisme, l'invasion et l'occupation de l'Irak sont démobilisateurs. La tâche de transformation du syndicalisme étatsunien est extraordinairement difficile: les menaces de délocalisations des emplois sont réelles, la répression très dure, nombreux sont encore les dirigeants syndicaux et les syndiqués qui demeurent hostiles aux formes nouvelles du militantisme social. La nouvelle direction de l'AFL-CIO doit pour ne pas choquer, constamment louvoyer, d'autant que nombre de syndicats ne sont pas affiliés à cette fédération décentralisée et qu'il est toujours possible de s'en retirer. Par conséquent, le succès du renouveau syndical n'est pas assuré, sa croissance dépend en partie des réformes internes des syndicats eux-mêmes, de la conjugaison de la formation de nouveaux cadres avec l'élimination des formes les plus corrompues et les plus réactionnaires du syndicalisme US.

Selon les sociologues Rick Fantasia et Kim Voss, deux scénarios sont possibles:

Les changements décrits ne mènent à rien, et ce, pour plusieurs raisons objectives: le patronat, les milieux d'affaires qui gouvernent les Etats-Unis sont comme nous l'avons vu, violemment opposés au syndicalisme, leurs moyens financiers et leurs appuis, y compris dans l'appareil d'Etat, sont énormes. Ils parviendront à s'opposer aux nouvelles tactiques syndicales, à diviser, récupérer, à étouffer, écraser le mouvement. Ils retourneront en leur faveur l'opinion publique, en utilisant la ferveur patriotique et la peur du «terrorisme syndical». Ils utiliseront le fait que les adhérents du syndicat sont encore bien loin de comprendre, dans leur écrasante majorité, ce que peut leur apporter un mouvement de contestation sociale. Le climat idéologique n'est guère favorable, le spectre de la lutte des classes hante les consciences individualistes, le terme «classe ouvrière» est banni, l'alternative au système reste des plus floue.

Malgré ces obstacles, le mouvement syndical renouvelé va progresser. La réalité de la régression sociale insupportable pour le plus grand nombre, l'aspiration de millions d'Américains à une vie décente, plus sécurisée est indéniable. La précarité fait également des ravages dans la classe moyenne, cette digue entre les nantis et les bannis du système. Les campagnes pour un «salaire décent» et contre l'inégalité économique rencontrent de plus en plus d'échos. Les «barons voleurs» sont trop riches. Les actions d'éducation populaire et de critique sociale menées par des universitaires, des professeurs vont finir par porter leurs fruits, malgré le matraquage médiatique en sens contraire. Les contre-vérités diffusées deviennent trop flagrantes. Il existe, enfin, un fonds commun idéologique parmi les Etats-uniens qui est rétif à la mondialisation et à ses effets délétères. C'est l'aspiration à la justice et la volonté d'être moral, d'incarner le Bien. Dans ces conditions, la jonction des mouvements va s'opérer: luttes syndicales, groupes ethniques stigmatisés, communautés religieuses dont l'influence est réelle (malgré les positions réactionnaires de certaines d'entre elles), mouvement de la paix, écologistes et même consommateurs.

Cette jonction est possible. C'est aussi la conviction de l'historien Howard Zinn. Pour lui, ce qu'il appelle la garde prétorienne du système, va se révolter, c'est imminent. C'est elle qui constitue la digue entre les riches et les pauvres, elle va sauter, les gardiens vont rejoindre les prisonniers du système. Le patriotisme national fictif qui permet de souder les Américains autour de leur élite va sombrer. «Dans un système extraordinairement sophistiqué, les élites au pouvoir ne peuvent se maintenir sans la soumission et la loyauté des millions de gens à qui l'on accorde en échange de biens maigres récompenses: les soldats, la police, les enseignants, les hommes d'Eglise; les fonctionnaires. ..., ces gens-là, dotés de quelques privilèges mineurs sont pris dans une alliance avec les élites. Ils forment, en quelque sorte, la garde prétorienne du système, véritable digue entre les classes favorisées et les classes les plus pauvres. S'ils cessent d'obéir, le système s'effondre... Nous devenons tous les otages de la marche forcée économique, de la pollution généralisée et des guerres incontrôlables »(10) Jusqu'à quand?

L'avenir est incertain, tout dépend du texte qu'écriront les acteurs, contraints par un contexte qui leur est imposé et, sans qu'ils sachent l'Histoire qu'ils contribueront à produire.

Gérard Deneux

L'essentiel des sources de cet article reprend les analyses contenues dans le livre « Des syndicats domestiqués. Répression patronale et résistance syndicale aux Etats-Unis» de Kim Voss et Rick Fantasia édition Raisons d'agir ainsi que l'article de Rick Fantasia écrit dans la revue « Actes de la recherche en sciences sociales » n°138.

- 7) Cité par Rick Fantasia et Kim Voss dans «Des syndicats domestiqués. Répression patronale et résistance syndicale aux Etats-Unis».
- 8) 20 Etats possèdent cette législation.
- 9) Pour plus d'informations, voir le livre de Rick Fantasia et Kim Voss déjà cité, en particulier le «cas d'école» de Los Angeles p. 123 et suivantes.
- 10) Howard Zinn **«Une histoire populaire des Etats- Unis de 1492 à nos jours»** Editions Agone p. 752 –753.

La Finance contre les Peuples La Bourse ou la Vie

Il s'agit d'une 15ième édition d'un ouvrage d'Eric Toussaint, historien et politologue, président du CADTM (Comité pour l'Annulation de la Dette du Tiers-Monde), déjà traduit en 7 langues, et qui réactualise en l'augmentant (640 pages) la première édition (1998) qui comptait 396 pages. ACC a déjà commenté cette première édition, mais considère qu'il est de son devoir d'informer ses lecteurs de la nouvelle.

Pour qui s'intéresse à (et lutte contre) la mondialisation marchande qui cause, à travers l'endettement, une paupérisation croissante des pays les plus démunis au monde (Afrique, mais aussi Amérique du Sud, Asie du Sud-Est) et draine les richesses vers les pays nantis, il est utile de savoir comment et pourquoi les pays endettés ont été amenés à rembourser à leurs créanciers (les pays occidentaux) des sommes équivalant à plus de 45 plans Marshall au cours des vingt dernières années. De savoir aussi que les envois des travailleurs migrants vers leurs familles représentaient 80 milliards de dollars en 2002, ce qui représente une fois et demi le total de l'aide publique au développement assuré par les pays les plus industrialisés. Il faut savoir encore que les fonds déposés par les riches des pays en développement dans les banques du Nord (souvent des hommes de pouvoir corrompus, soutenus et choyés par les Etats du Nord) représentent le double de la dette de ces pays à l'égard de ces mêmes banques. Sans entrer dans le détail des divers chapitres de la table des matières, précisons cependant que "La Finance contre les Peuples" se veut une critique acerbe de la logique de la mondialisation néo-libérale et de ses effets sur les peuples du Sud, mais aussi du Nord.

A ce seul titre le livre constitue un outil des plus sérieux pour combattre la plus grande infamie planétaire : la dépossession et l'appropriation par le biais d'une "dette odieuse" imposée par les pays du Nord et les institutions internationales : FMI, Banque Mondiale, OMC, des richesses, notamment les ressources naturelles, des pays les plus vulnérables, et, par voie de conséquence, l'accroissement de la misère de leurs populations.

Mais le livre n'est pas que cela. Les deux derniers chapitres abordent aussi des pistes alternatives cohérentes et évoquent les voies, et les voix, d'un possible changement. Prix de vente en librairie: 25 euros.

Prix de vente par correspondance : 20 euros (frais de port inclus). Commande à : denise.comanne@cadtm.org ou CADTM France, 17 rue de la Bate 45150 JARGEAU (france@cadtm.org).

Dans le cadre de nos échanges avec la revue "Alternative Libertaire", nous publions ci-dessous un texte à paraître dans le n°133 (octobre 2004) de ce mensuel. (www.alternativelibertaire.org). Abonnement un an : 25 euros. Chèque à l'ordre d'"Alternative libertaire" BP 177 75967 PARIS cedex 20 "Alternative Libertaire" est aussi disponible dans les maisons de la presse des villes grandes et moyennes, ainsi que dans les gares parisiennes.

Ce texte a été rédigé par un militant allemand de sensibilité libertaire, engagé dans ce mouvement social qui prend de l'ampleur outre-Rhin. Nous venons de recevoir d'autres informations sur ce qui se passe en Allemagne. Elles évoquent des divisions au sein du mouvement qui provoquent l'organisation de deux manifestations différentes, l'une le 2 octobre, l'autre le 3. Nous y reviendrons certainement dans notre prochain numéro.

Allemagne : une colère qui ne passe pas

Malgré le black-out sur l'information, la révolte des chômeu(se)s et des travailleur(se)s d'Allemagne contre la politique patronale, verte et sociale-démocrate ne faiblit pas. Une révolte qui sape les bases de la cogestion à l'allemande.

Dans tous les secteurs sociaux, le patronat et le gouvernement social-démocrate et vert essaient d'attaquer les droits sociaux et politiques. Depuis deux ans, date de la préparation et de l'adoption des lois d'Hartz, il y a une attaque sans précédent contre les chômeur(se)s et tous ceux qui sont menacés de chômage.

Il faut accepter n'importe quel travail, en même temps qu'une diminution des allocations chômage et beaucoup de chômeurs/euses perdent toute allocation. La durée de paiement des allocations a été ramenée à un an pour la majorité des chômeur(se)s. En même temps, le patronat essaie de prolonger le temps de travail à 40 heures et plus et l'âge de la retraite à 67 ans.

L'absurdité et la violence de cette logique provoquent de plus en plus de colère parmi les travailleur(se)s et dans la population. La population à l'Est, issue de l'ancienne République démocratique allemande (RDA), a le sentiment de vivre dans des régions sans aucune perspective d'avenir. Cela ressemble un petit peu à l'ambiance qui régnait à la fin de la RDA.

Une révolte anticapitaliste et antibureaucratique

Le mouvement social a commencé pendant l'été 2002 – un peu partout en Allemagne, là où des groupes et associations ou des individus de la gauche sociale sont implantés – il y a eu la naissance des comités anti-Hartz qui luttent contre ces lois nouvelles destinées à limiter les droits des chômeur(se)s.

Hartz, c'est le nom d'un des dirigeants de Volkswagen(1) – un poste qu'occupe toujours, dans le cadre de la cogestion, un syndicaliste choisi par la direction du syndicat. Donc Hartz c'est le type du syndicaliste cogestionnaire arrivé au pouvoir à travers la filière politique de la social-démocratie.

Par exemple à Berlin : tout a commencé par un appel de cinq personnes qui ont envoyé un mail pour se rencontrer et constituer un comité anti-Hartz. Durant l'été 2003, il y a eu une réunion de coordination pour préparer une journée nationale de mobilisation le 1er novembre 2003. Cette journée a été organisée par Attac et la gauche syndicale. C'est-à-dire toutes celles et ceux qui sont contre la politique suiviste de la direction syndicale du Deutsche Gewerkschaftbund (DGB, syndicat unique lié organiquement au SPD et à son gouvernement). À ces voix, il faut ajouter celles des intellectuel(le)s qui critiquent cette contre-réforme.

Tout le monde a été alors surpris par l'ampleur de la mobilisation : 100 000 personnes étaient au rendez-vous le 1er novembre 2003 dans les rues de Berlin. Ce sont surtout beaucoup de chômeur(se)s et de travailleur(se)s habitant Berlin et sa région qui sont venu(e)s participer spontanément à cette manifestation à laquelle étaient initialement attendu(e)s... 5 000 participant(e)s. Cela a été un tournant du mouvement et en même temps le signe d'un mécontentement très important dans la population.

Autre signe des temps : la désillusion envers tous les partis établis – " le parti unique du néolibéralisme " – qui se traduit notamment par une abstention grandissante lors des élections municipales et régionales. Désillusion aussi sur les directions de tous les syndicats qui sont incapables d'organiser la colère quand bien même ils en auraient la volonté.

Donc, ce climat, cette ambiance engendrent des révoltes spontanées. Mais on ne peut pas généraliser. Dans la ville qui a déclenché ces manifestations du lundi – Magdebourg (dans l'ex-RDA) – ce spontanéisme a procédé de l'initiative d'un chômeur de longue durée qui a rédigé et diffusé un tract pour appeler les gens à descendre dans la rue.

"Nous sommes le peuple"

Dans d'autres villes, des groupes comme les forums sociaux, des individus appartenant aux syndicats ou à des associations de chômeurs ou même aux églises ont pris les devants.

Et le symbole des manifestations du lundi de 1989 a resurgi dans la conscience des gens. C'était comme la renaissance d'une dignité sociale. Par exemple, une des figures de la lutte de 1989 a déclaré ouvertement en public : "89 c'était une révolution politique – mais

une deuxième révolution reste à faire, une révolution sociale. C'est la commune de Leipzig qui, en ce moment, incarne le plus cet état d'esprit.

La révolte est donc plus profonde qu'une simple contestation de la loi Hartz, mais en même temps cette loi est vécue comme une attaque frontale contre les droits sociaux et pour la soumission totale au capitalisme et à la bureaucratie d'État.

Donc, il y a des spontanéismes, mais il y a aussi des groupes politiques et des syndicats de base, c'est plutôt un mélange – bien à l'Est. Il y a une vraie dynamique des individus pour participer spontanément aux manifestations. À Berlin aussi, et c'est cela qui constitue un facteur nouveau.

"Nous sommes le peuple." Le mot d'ordre du mouvement de 1989 contre la dictature bureaucratique et pour les droits sociaux et politiques est le moteur qui fait courir et qui fait un peu peur surtout aux syndicats cogestionnaires. Car ce sont ces syndicats qui souvent président les instances de l'Agence nationale pour l'emploi et de l'organisme équivalant aux Assedic. Ce sont eux aussi qui sont responsables de la mise en pratique de ces lois à partir du 1er janvier 2005.

Cela explique leur attitude vis-à-vis du mouvement. Ils prennent la présence de l'extrême droite⁽²⁾ comme prétexte pour diffamer le mouvement.

Le rassemblement national, le 2 octobre à Berlin, est le prochain moment important pour l'avenir du mouvement.

Willi Hajek, septembre 2004

- 1. Volkswagen, dont les ouvrier(ère)s envisagent de se mettre en grève face au chantage de la direction contre la durée du travail et leurs salaires.
- 2. L'extrêmedroite néonazie est avec le Parti communiste (PDS) le principal bénéficiaire des dernières élections régionales et municipales. Elle atteint ses scores les plus élevés depuis quatorze ans. Elle progresse aussi bien au détriment du SPD que de la droite CDU. Dans plusieurs villes, les militant(e)s du principal parti néonazi, le National Partei Deutschlands (NPD) ont participé aux manifs, dans certaines villes les antifascistes n'ont pas été en mesure de les virer des cortèges.

Nous poursuivons ici la publication de textes décrivant le fonctionnement, les objectifs et les actions de la CES (l'analyse de 4 pages parue sur ce sujet dans A Contre Courant n°156 -juillet 2004 sera fournie gratuitement à tout nouvel abonné qui en fera la demande).

Cette CES n'est qu'un appendice des institutions européennes et usurpe le terme de "syndicats". Elle est en grande partie financée par l'Union européenne qui essaie ainsi d'acheter la paix sociale. Pourtant, attirés par le pognon et divers avantages, la plupart des dirigeants des appareils des grands syndicats européens ont demandé à y entrer et y sont installés au nom de leur organisation. Pour l'instant, ne font pas partie de la CES, en France, le Groupe des 10 et la FSU où on peut cependant observer quelques manoeuvres d'approche. Elles provoquent la réaction de militants qui, dans le cadre du débat ouvert par la perspective du référendum, n'ont aucune peine à mettre en évidence qu'une adhésion à la CES est une forme de collaboration avec l'adversaire de classe. On lira ci-dessous un texte d'un militant de la FSU.

C.E.S. et agression libérale dans l'éducation en Europe

par H. Amadéi, militant de "L'Emancipation syndicale et pédagogique", élu à la CA nationale du SNESup-FSU

Contre la conquête du "marché de l'éducation"

Le capitalisme mondial a le projet à moven terme de libéraliser les services publics et de s'emparer du marché global de l'éducation (plus de 2000 milliards d'euros dans le monde. L'acteur principal est bien sûr l'OMC, qui s'est dotée d'un Accord Général sur le Commerce des Services, I'A.G.C.S. . L'UE Union Européenne doit livrer les secteurs qui seront soumis à cette marchandisation (accords de Lisbonne, etc...). Chaque pays signataire s'engage à ouvrir les secteurs choisis à la libre concurrence sans mettre de limites au nombre de fournisseurs, à la valeur des transactions, à la gratuité des services produits ... Il n'y aura pas de retour possible. Et lorsque la Commission

Européenne chargée de ces négociations a assuré que l'Education n'est pas visée, elle a omis de rappeler que l'AGCS visait tous les services publics, et que les secteurs concernés ne pourraient être protégés que pendant 10 ans, le temps que les législations nationales s'adaptent. La décentralisation progressive de l'Education Nationale, fortement combattue durant les luttes du printemps 2003, en est une illustration.

La construction européenne actuelle a pour résultat de relayer, de mettre en cohérence et d'organiser ces attaques libérales dans le cadre européen. Démantèlement des services publics et des systèmes de solidarité sociale, réduction progressive des droits des travailleuses/travailleurs et des chômeuses/chômeurs, accentuation de la répression ... constituent le fond des principaux traités organisant la

construction européenne (Maastricht, Amsterdam, Nice ...), et de nombre de directives de la Commission Européenne. Le projet de "Constitution" européenne, visant à systématiser et à institutionnaliser ces politiques, constitue la dernière étape de ce processus. *L'Emancipation syndicale et pédagogique*(1) (comme d'autres) ne saurait accepter une pareille "Constitution" anti-sociale. Elle oeuvrera, avec les autres forces syndicales alternatives en Europe, à la définition d'un projet

social conforme à l'intérêt des travailleuses/travailleurs et à l'impulsion des luttes qui permettraient de l'imposer.

Les rapports de la Commission Européenne, suivant les rapports de la Table Ronde Européenne (ERT, lobby d'industriels européens) ont conclu à la nécessité de rapprocher le monde de l'éducation du monde de l'entreprise, et au "droit d'accès de l'individu" à une "formation tout au long de la vie". Dans la définition des acquis de base de l'éducation et de la "formation tout au long de la vie" apparaissent des "compétences" du type "esprit d'entreprise" et "aptitudes sociales". tandis que les savoirs sont transformés en "compétences". La philosophie déclarée de l'UE est de laisser à l'industrie le contrôle de la formation professionnelle. et à long terme reporter sur l'individu la



responsabilité de sa formation, abandonnant ainsi le droit à l'éducation. Ce marché de l'Education se met progressivement en place, et d'une manière peu démocratique.

Une première étape est l'intégration des "partenaires sociaux", des ONG, de toutes les institutions responsables de formation, à l'évaluation de la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE).

Face à ce saccage programmé, que faire?

Sans frontières

Le développement et la mutualisation des savoirs impliquent coopérations (et non concurrence!), solidarités et échanges permanents, esprit critique et transparence donc démocratie. Par nature l'université dépasse les frontières. La défense du caractère national des diplômes s'épanouit avec leur reconnaissance européenne et mondiale, dans l'intérêt des jeunes. Nous ne donnons cependant pas le même sens que les maîtres de ce monde à "mobilité", "liberté", "libéral", "modernisation"... etc... Ce n'est pas la même Europe que nous voulons.

Un leurre syndical, la Confédération Européenne des syndicats (CES) ?

Les luttes syndicales et la mobilisation des travailleuses/travailleurs dans toute l'Europe constituent un élément décisif pour contrer cette offensive. Mais une approche objective des conditions de construction d'un pôle syndical impose au préalable de prendre en compte le rôle politique et social de premier plan tenu par le "Confédération Européenne des Syndicats" (CES) : son rôle-clé dans le dispositif de généralisation du modèle néo-libéral dans les pays européens, ses rapports avec les confédérations syndicales nationales, et donc son influence sur le syndicalisme européen, sur la revendication syndicale, et plus largement sur l'ensemble du mouvement social en Europe.

Il faut absolument dissiper les malentendus entretenus par l'intitulé "Confédération Européenne

des Syndicats" (2); aujourd'hui la CES n'a rien à voir avec une organisation syndicale "représentative" des travailleuses/ travailleurs européens, même bureaucratique. C'est une institution européenne à laquelle le traité d'Amsterdam a reconnu la qualité d'interlocuteur dans le domaine social, associée à ce titre à la préparation des sommets et à toutes les activités de l'agenda européen. Elle se revendique d'ailleurs comme "co-régula-

teur" aux côtés d'autres "partenaires sociaux" - dont les représentants du patronat européen - de la "gouvernance européenne" (congrès CES de Prague, 2003).

Pourtant la plupart des organisations syndicales nationales en quête de *"représentativité"* européenne continuent à siéger dans la CES, ou frappent à sa porte (FSU)⁽³⁾. Elles cautionnent ainsi, très souvent en contradiction avec les mandats qui leur ont été confiés, des positions qui vont à rebours des intérêts des travailleuses-travailleurs européens.

Bénéficiant désormais de la caution des organisations syndicales nationales, la CES voit ainsi confirmer sa position d'interlocuteur social européen reconnue des deux camps: les institutions et les partenaires sociaux. Ceci ouvre un boulevard aux négociations d'un nouveau syndicalisme de gestion à l'échelle européenne, de l'Union mais aussi des autres pays dans le cadre de la mise en oeuvre des accords de l'AGCS contenue dans les accords de Lisbonne. La CES contribue ainsi à accélérer le processus d'intégration des structures syndicales nationales dans l'Etat, tous les niveaux institutionnels (national, régional, local) étant désormais concernés.

Colégislation?

Le 25 mars, lors du sommet dit "social", patronat et CES firent une déclaration commune dans laquelle ils se prononçaient "pour un partena-

riat européen pour le changement" et un "plus haut degré de flexibilité". La CES a même créé un néologisme, la "flexicurité".

La CES se déclare favorable au projet actuel de constitution européenne, dont l'article III - 105 stipule que les partenaires sociaux peuvent donner leur aval pour la mise en oeuvre du processus III -106, qui prévoit que les accords conclus soient "mis en oeuvre par des règlements ou des décisions européens adoptés par le conseil des ministres sur proposition de la commission". Il s'ensuit que ces accords passés entre patronat et CES auront automa-

Résolution du comité de direction de la CES

Extrait d'un communiqué émanant de la CES: "Réuni à Bruxelles le 13 juillet 2004, le comité de direction de la CES a accordé un soutien ferme à la version du projet de traité sur lequel les dirigeants européens s'étaient mis d'accord en juin dernier".

Son secrétaire général, John Monks, en a ajouté une couche : "La nouvelle Constitution européenne est-elle meilleure que ce que nous avons maintenant? La réponse est indubitablement oui".

John Monks est indubitablement digne d'occuper son poste et de bénéficier de tous les avantages qui vont avec.

tiquement force de loi européenne. Et l'on ose nous parler de pratique "démocratique" !!! En fait, la démocratie a été détournée, bafouée depuis Amsterdam et Maastricht, qui sont à l'origine du processus de colégislation. C'est ainsi que la CES, associée à "l'élaboration des normes sociales communautaires", colégislatrice, a signé plusieurs accords devenus automatiquement par la suite des directives européennes, comme celle de 1997 sur le travail à temps partiel et celle de 1999, sur les contrats à durée déterminée. Une fois entrées dans chaque pays européen, ces directives aboutirent à la déréglementation, à l'atteinte au code du travail - le pire est encore à venir!

Contrôle des mandats au niveau européen ?

Les syndiqués doivent exiger des clarifications sur le mode d'implication (ou non) dans la CES, imposer des moyens de contrôle de l'élaboration et de la mise en oeuvre de leurs mandats, coordonner leurs luttes indépendamment des institutions, y compris au niveau européen.

(1) contacts: emancipation.cd@wanadoo.fr; emancipation

(2)La CES "ne relève pas de la lutte des classes, mais de l'institutionnalisation de la politique européenne": déclaration de l'ancien secrétaire de la CES, Emilio Gaboglio, dans sa préface à une brochure intitulée "Qu'est-ce que la CES?". Par contre, les organisations syndicales nationales sont issues des travailleurs eux-mêmes dans le cadre de leurs luttes de classe historiques - pour la plupart.

(3) Le SNESup-FSU participa au contre-sommet de l'éducation de Berlin en septembre 2003 - avec raison. Mais il semble que la direction de la FSU (bitendancielle) y était opposée - la FSU en fut absente en tout cas .

Les naïfs sont priés de croire que, démocratiquement, le secrétaire général de la CGT veut prendre le temps de la réflexion et de la consultation avant d'émettre un avis sur le projet de constitution européenne. "Le temps politique, n'est pas le temps syndical" (?!) a-t-il affirmé de manière alambiquée. Ah! s'il pouvait, comme ses camarades des syndicats les plus droitiers (CFDT et UNSA) se prononcer pour le oui au référendum!...

Mais à l'intérieur de la CGT, ça commence à bouger. Nous reproduisons ci-dessous une motion de l'UL-CGT de Roanne qui montre que certains militants réagissent vigoureusement. Puissent-ils être de plus en plus nombreux!

Motion de l'UL-CGT Roanne

Le 13 juillet dernier, le Comité de Direction de la CES a accordé un soutien ferme à la version finale du projet de traité européen, dite «constitution européenne».

Le Conseil Exécutif de la CES doit se réunir les 16 et 17 octobre prochain pour prendre position quant au projet de constitution européenne.

La CGT étant en responsabilité dans ce Conseil, la Commission Exécutive de l'Union Locale de Roanne demande que ceux qui la représenteront aient un mandat clair des militants de la CGT. Cela impose qu'il y ait débat et discussion avec l'ensemble de nos syndiqués et syndicats.

La CE de l'UL attire l'attention sur le fait qu'il n'est pas possible d'avaliser au niveau européen des mesures que nous refusons au plan national. Les cautionner serait nous interdire tout espace de luttes, tout espace revendicatif.

Pour notre part, considérant qu'aujourd'hui

- c'est l'Union Européenne qui est au centre de tout avec l'application des traités de MAAS-TRICHT et d'AMSTERDAM,
- c'est l'union européenne qui organise la baisse des coûts du travail, la fermeture des entreprises et les délocalisations au nom de la libre concurrence,
- c'est l'union européenne qui est au centre de toutes les privatisations, la déréglementation et la disparition des services publics,
- c'est l'union européenne qui, au nom du pacte de stabilité organise la disparition des hôpitaux, la fermeture de services entiers, qui privatise la sécurité sociale et organise la fermeture des centres de paiement.
- c'est l'union européenne qui organise la casse du code du travail, des conventions collectives, des droits des salariés,
- c'est au nom de l'union européenne que le gouvernement impose la directive de privatisation de la poste visant à fermer 5000 bureaux, privatise EDF / GDF,

considérant que la convention européenne ne va faire qu'aggraver cette liste non exhaustive, l'Union locale CGT de Roanne demande à la confédération de se prononcer clairement contre cette convention, de mandater ses représentants au Comité Exécutif de la CES pour apporter et défendre cette position, dans l'intérêt du monde du travail français et européen.

Fait à Roanne le 14 septembre 2004.

A l'unanimité de la Commission Exécutive de l'Union Locale.

Ce texte reprend et développe un exposé réalisé au titre de la CGT CNFPT lors des universités d'été d'Attac à Arles en août dernier dans le cadre de la réflexion que conduit la commission «Territoires et mondialisation» de cette association.

Il est une base de discussion qui, dans ses positions autant que sa formulation, n'engage que son auteur.

La décentralisation réactionnaire

«Ce qu'ils veulent réellement, c'est revenir à ce qui précédait l'appareil d'Etat centralisé (...) et remplacer cet appareil par l'autorité seigneuriale des châteaux sur les provinces et les villages. Ils veulent une décentralisation réactionnaire de la France. Ce que veut Paris c'est abolir cette centralisation qui a rendu service contre la féodalité (...) C'est remplacer cette unité formelle de la France qui existe en dehors de la société française par l'union politique de la société française elle-même issue de l'organisation communale».

Karl Marx, La guerre civile en France

La lutte actuelle des salariés allemands contre le démantèlement brutal d'une partie de l'édifice social connu sous le terme d'Agenda 2010 se cristallise sur la liquidation de l'assurance chômage (Hartz IV) fait écho aux luttes des salariés français contre la réforme des retraites en 2003. Elle appelle les 3 remarques suivantes. Les mêmes orientations libérales élaborées, coordonnées et contrôlées par Bruxelles et mise en œuvre dans chacun des pays de l'Union par leur gouvernement respectif, et ce, quelle qu'en soit l'étiquette - conduit aux mêmes politiques avec les mêmes conséquences: la destruction de 2 siècles de conquêtes sociales et démocratiques du mouvement ouvrier. Plus que jamais, seule la rupture avec le carcan communautaire est susceptible d'enrayer la poursuite de ce processus. La seconde observation, c'est le démenti irrévocable à la propagande bruxelloise sur les bienfaits de l'Union européenne dans les anciens pays communistes. L'adhésion à l'Europe n'est aucunement l'annonce de jours meilleurs et de progrès social pour les travailleurs concernés: c'est précisément dans les Länder de l'ex-RDA qu'est né et que s'est développé le combat le plus âpre contre le gouvernement Schröder. Enfin, au cours de ces dernières années, à plusieurs reprises, dans différents pays (France, Italie, Espagne...), des luttes relativement unitaires ont pu émerger et être conduites; mais jusqu'à présent aucune unité internationale n'a pas se réaliser. Et c'est cette unité qui est aujourd'hui indispensable et urgente, car ce n'est qu'en s'organisant et en menant le combat au niveau transnational où est organisé le Capital qu'il est possible de renverser le rapport de forces dans la lutte des classes, rapport de forces qui nous est aujourd'hui défavorable.

Concernant ce dernier point, la politique actuelle de décentralisation contribue à éclater plus encore les solidarités entre salariés et à rendre plus difficile encore la réalisation de leur unité dans le combat de classe. L'étude de ce fameux «Acte II» de la décentralisation vise à montrer comment cette réforme s'inscrit parfaitement dans l'offensive générale du capitalisme néo-libéral contre les conquêtes sociales du salariat en France et contribue au démembrement du cadre

national et centralisé qui, historiquement, les avait organisées. Il ne saurait s'agir de tourner en dérision le slogan de Raffarin de «la décentralisation comme mère de toutes les réformes», mais au contraire en comprendre toute la portée; car c'est effectivement cette réforme qui prime sur toutes les autres, ou, plus précisément, celle qui les précède, les enfante et les rend possible.

La décentralisation est le levier de la réforme de l'Etat. Cet autre mot d'ordre du gouvernement doit bien sûr se traduire ainsi: la décentralisation est le levier du démantèlement des conquêtes sociales, des services publics et du statut des agents de la fonction publique. L'exposé des modalités de ce démantèlement constituera un moment obligé de cette étude.

De manière peut être encore plus profonde, la décentralisation doit être saisie comme l'un des mouvements de redéploiement de l'appareil d'Etat – redéploiement en partie lié à la réorganisation du Capital, à sa transnationalisation. Ainsi que cela a été développé à plusieurs occasions par Alain Bihr, la réforme des structures de l'appareil d'Etat présente l'aspect d'une démultiplication sur 3 niveaux : infra-national, national, supra-national.

Notre époque étant celle d'une configuration de la lutte des classes où le rapport de forces est favorable au Capital, il en résulte que les deux processus de réformes institutionnelles (la décentralisation et l'européanisation) s'inscrivent dans l'offensive de remise en cause du droit social et du système représentatif issu de la lutte du mouvement ouvrier et du mouvement démocratique de ces deux derniers siècles. C'est pourquoi ces deux processus sont viscéralement régressifs; c'est pourquoi aussi quand il en mesure les effets pratiques et les conséquences sociales, le salariat s'oppose instinctivement à ces réformes et s'efforce d'y résister. Tant à la décentralisation qu'à l'européanisation!

De la même manière qu'avec l'Europe, la pensée dominante a mené sans relâche un combat idéologique pour imposer ses vérités et interdire tout débat sur ce qu'elle énonçait comme ses évidences. C'est pourquoi le combat contre

les réformes politiquement réactionnaires et socialement régressives de l'appareil d'Etat doit aussi être mené sur ce terrain. Comme ces préjugés qui associent «décentralisation» et «libertés locales», «pouvoir local» et «démocratisation», «centralisation» et «oppression», «unité et indivisibilité de la République» et «autoritarisme», ou simplement «l'unification nationale du cadre législatif» à du chauvinisme. Devant tant d'arrogantes pétition de principe, il faut revenir au débat du mouvement ouvrier du XIXème siècle entre les orientations fédéralistes du mouvement anarchiste et, dans la filiation de la république de 1792, l'affirmation du caractère nécessairement un et indivisible de la République sociale.

Il faut prendre au sérieux Lénine et mener de manière serrée et rigoureuse avec lui la discussion lorsqu'il réfute «le préjugé fort répandu, surtout parmi la démocratie petite bourgeoise selon lequel une république fédérative implique forcément plus de liberté qu'une république centralisée» et qu'il affirme, s'appuyant sur la comparaison établie par Engels entre la république centralisée française de 1792-17988 et la république fédérative suisse que «le maximum de liberté locale, régionale et gouvernementale qu'ait connu l'histoire a été assurée par la république centralisée et non par la république fédérative» (Lénine, L'Etat et la révo-

1) Décentralisation acte II : du texte de Jospin à la mise en scène par Raffarin

Avant d'entrer dans l'examen rapide des deux principaux textes (loi du 28 mars 2003 de révision constitutionnelle et la loi du 13 août 2004 sur les libertés et responsabilités locales) une remarque liminaire s'impose, celle sur la nature des liens entre cet ensemble constitutionnel, législatif et réglementaire et les précédents dispositifs relatifs à l'organisation et aux compétences des collectivités locales.

Et c'est naturellement en termes de rupture ou de continuité qu'il convient de s'interroger : continuité ou rupture entre l'acte II de la décentralisation et l'acte I (lois Defferre de 1982-1984) ? continuité ou rupture avec l'œuvre législative des 3

gouvernements précédents (lois Pasqua de 1995 sur l'aménagement du territoire, loi Chevènement de 1999 sur l'intercommunalité, loi Voynet de 1999 sur les «pays») ? et surtout : continuité ou rupture avec le rapport Mauroy du gouvernement Jospin qui avait élaboré une réflexion d'ensemble sur les nécessités et modalités de poursuivre le projet de décentralisation de la République française - ou pour le résumer de manière cinglante : quelle différence entre l'acte II écrit par Jospin et l'acte II mise en scène et interprété par Raffarin? Apparemment très peu puisque tout au long des débats parlementaires Raffarin protestera, face aux attaques socialistes, de sa fidélité au rapport Mauroy dont il prétendait ne faire qu'appliquer l'esprit et la lettre. Et au fond ne doit-on pas comprendre l'acte II exécuté par Raffarin autrement que comme l'accentuation et une certaine amplification des orientations générales de l'acte II préparé par Jospin?

2) La loi de révision constitutionnelle du 28 mars 2003

«France des régions», «République des proximités», «Ministère des libertés locales»... C'est par de telles sornettes que le gouvernement engagea une réforme à laquelle, d'emblée, il prétendit conférer un caractère constitutionnel. Les résistances, divisions, rivalités de clochers et conflits de clochemerle - tout particulièrement à l'intérieur même de la majorité parlementaire et de ses clientèles locales - contrarièrent en permanence l'œuvre gouvernementale et empêchèrent Raffarin de donner l'ampleur souhaitée et d'asseoir de séant symbolique son ambition décentralisatrice. C'est de biais qu'il fut contraint d'avancer, ce qui rend un peu plus délicat mais d'autant plus nécessaire la mesure des changements introduits dans l'ordre constitutionnel à la suite de la loi du 28 mars 2003.

La visée initiale de Raffarin était claire et volontaire, c'était celle d'une régionalisation de la République française - tentative sans cesse renouvelée de toutes les forces et tous les courants réactionnaires (Girondins, Assemblée de Bordeaux et Versaillais, référendum de 1969 sur la régionalisation...) de casser l'unité révolutionnaire de la France. Dans le dernier numéro de Pouvoirs Locaux, revue de la principale officine de la pensée décentralisatrice en France, l'Institut de la Décentralisation, il n'en est fait aucun mystère l'un des auteurs déclare en effet que la régionalisation vise à empêcher que s'agrègent au niveau national les résistances et mouvements d'opposition aux réformes engagées par les gouvernements. La France des Régions, c'est la France de la réaction.

L'étude des dispositions charnières de la loi du 28 mars permettra de mesurer les limites de la réforme constitutionnelle au regard de cette entreprises; elle contribuera néanmoins à saisir quelques uns des leviers sur lesquels les gouvernements à venir pourront s'appuyer pour continuer la besogne d'une dislocation des cadres collectifs des droits sociaux et politiques conquis, au cours des deux derniers siècles, par le mouvement ouvrier.

Une et indivisible ou décentralisée ?

«L'organisation de la République est décentralisée». Tel est le premier article de la loi du 28 mars 2003, telle est la détermination nouvelle de la République refaçonnée par Raffarin. Détermination retranscrite dés le 1^{er} article de la Constitution de 1958 et qui semble venir contrecarrer ce caractère historiquement décisif de la République française: son unité et son indivisibilité.

Certes, selon la lettre de la loi constitutionnelle, ce n'est pas la République qui est décentralisée - elle reste indivisible mais son organisation; néanmoins que doit-il? que peut-il (juridiquement et conceptuellement) rester d'unitaire dans une république dont la décentralisation de l'organisation lui est constitutive ? Rien car à tirer les conséquences dernières de cette formule, si l'organisation de la république est décentralisée ne faut-il pas alors décentraliser l'organisation de toutes ses administrations et de tous ses ministères ? décentraliser l'organisation d'une éducation, d'une police, d'une gendarmerie qui de nationales deviendraient régionales ? décentraliser l'organisation de ses juridictions ? de son parlement ? de son gouvernement? et en dernier ressort de sa présidence?

«Une et indivisible». C'est par cette formule lapidaire du décret du 25 septembre 1792 qu'au lendemain de Valmy la révolution français abolissait un millénaire de régime monarchique en France et instituait la République. Déjà, en 1791, la Constitution avait fait valoir l'indivisibilité d'un régime qui était encore une monarchie. Le texte de quatre-vingt-treize conférera un caractère constitutionnel et plus encore un caractère constitutif - à ce principe d'une république que la France n'envisagera jamais plus autrement qu'indivisible.

Cette indivisibilité resurgira, invariablement, dans les textes constitutionnels à chaque fois qu'après avoir été supprimée et remplacée par des institutions autocratiques (monarchie, empire), les luttes révolutionnaires imposeront le rétablissement de la République en France. Elle sera maintenue jusque dans le texte de la plus réactionnaire des Républiques, la Vème, celle du général De Gaulle.

Cette affirmation d'unité et d'indivisibilité n'est pas le propre du mouvement républicain français puisque dans de nombreux autres pays l'institution de la république s'effectuera avec le caractère unitaire et indivisible soit de la république elle-même, soit de la nation: Portugal, Mexique....et surtout, le programme du parti communiste d'Allemagne lors de la révolution de 1848 qui dans son combat contre les principautés allemandes énonçait : «L'Allemagne entière est déclarée république une et indivisible».

Une et indivisible, universelle ou fédérale ?

Au cours de ces deux derniers siècles. le mouvement révolutionnaire a toujours lié le contenu social de ses luttes au caractère républicain des institutions. Toutefois, en fonction des orientations politiques et des traditions nationales, le mouvement révolutionnaire a dessiné et laissé entrevoir 3 formes de république. La République une et indivisible, marquée de l'empreinte de ses concepteurs originels, les Jacobins. La république fédérale, principalement portée par les mouvements anarchistes et par les mouvements anarcho-syndicalistes qui ont transféré aux institutions politiques le principe fédéral et confédéral qui fonde l'organisation syndicale. La république universelle dont l'horizon est tracé par l'universalisme révolutionnaire du XVIIIème siècle et l'internationalisme prolétarien du XIXème siècle, dont la devise est partagée: Anacharsis Cloots, l'Orateur du genre humain comme il aimait à se définir. Lénine exaltant en 1920 la république universelle des soviets à venir ou encore Trotski dans la permanence de son combat pour la révolution permanente.

De ces 3 formes, le mouvement révolutionnaire français s'est très majoritairement rattachée au caractère unitaire et indivisible de la république, y compris dans ce qui fut sa manifestation la plus conseilliste. la plus démocratique et la plus prolétarienne: la Commune de Paris. Dans son Adresse aux départements, la Commission exécutive de la Commune soulignait que l'égalité et la solidarité entre les communes de France ne pouvaient se réaliser que dans le cadre d'une république une et indivisible. Marx reviendra d'ailleurs de manière très nette et relativement précise sur ce point pour prévenir toute interprétation erronée et tout contre-sens politique du projet d'organisation communale - la Constitution communale - de la république française:

«Dans une brève esquisse d'organisation nationale que la Commune n'eut pas le temps de développer, il est dit expressément que la Commune devait être la forme politique du plus petit hameau de campagne.(...) L'unité de la nation ne devait pas être brisée, mais au contraire organisée par la Constitution communale.»

(La Guerre civile en France).

Une et indivisible ou raffarinée?

Le travail en question

«Travail, rentabilité, profit»

On est en droit de se demander pour quoi le MEDEF, et le patronat en général, en Europe, n'a pas réussi à imposer cette devise qui, bien qu'elle soit le credo du système marchand depuis ses origines, est en passe de fonder une véritable «éthique sociale». La soumission à cet «impératif économique catégorique» devient désormais la règle et rend incongrue toute revendication sociale.

La politique d'augmentation de la durée du travail, sans augmentation de salaire, inaugurée par SIEMENS en juin 2004 et ce, en échange de la promesse de «ne pas délocaliser», est probablement une étape essentielle dans la manière dont le système marchand compte assumer ses contradictions et les faire supporter aux salarié-e-s. Le raisonnement qui conduit à cette mesure est implacable de rigueur et de rationalité au point de laisser sans voix les syndicats qui se trouvent, du moins pour ceux qui s'opposent, complètement piégés.

Les données du problème

Elles peuvent se résumer en une phrase: ils'agit pour les salariés d'«accepter» une augmentation de la durée du travail sans augmentation de salaire. Situation inimaginable il y a encore quelques

SIEMENS (Allemagne) La direction menace de délocaliser 5000 emplois (le groupe emploi 170000 salariés en Allemagne) en Europe de l'Est et en Chine si des mesures de réduction de coût ne sont pas prises sur certains sites. Riposte du syndicat IG Metall devant ce «chantage»: manifestation de 25000 salariés le 18 juin. A la suite de quoi un accord-cadre est signé entre partenaires en vue de: «préserver et développer l'emploi, la compétitivité et l'innovation» - texte de compromis qui ne règle rien. A la suite de quoi encore un «accord local» permet de «sauver» la moitié des effectifs sur deux sites (Bocholt et Kamp-Linfort en Rhénanie-du-Nord-Westphalie) soit 2000 postes qui risquaient de partir en Hongrie.

Le « prix à payer » pour ce «sauvetage»: passer de 35 heures hebdomadaires à 40 heures, plus suppression des primes de Noël et de vacances, remplacées par une prime de résultat... La réduction des coûts salariaux est évaluée à 30%. Et la direction d'expliquer: «Ces sites sont désormais aussi compétitifs que ceux de Hongrie, nous avons comblé les lacunes de productivité». Les négociations continuent à propos de 3000 autres emplois ...

BOSCH (France) 10700 salariés en France, usine de Vénissieux (Rhône). Une augmentation de six jours de travail dans l'année, sans augmentation de salaire, est proposée aux salarié-e-s et ce pour «éviter» la délocalisation de l'entreprise en République Tchèque. Mais déjà, plus de la moitié des salariés a accepté de passer à 36 heures. La direction de son

côté s'engage à «sauver» 190 emplois parmi les 300 postes qui devaient être supprimés d'ici à 2008.

La porte est ouverte... le patronat s'engouffre dans la brèche.

L'implacable logique marchande

Herder von Pierer, président de Siemens, a qualifié l'accord de «victoire de la raison». C'est dur à admettre mais, d'une certaine manière, il a, du point de vue du système,...raison. On n'est plus en effet dans la configuration classique où l'on peut satisfaire une revendication ouvrière quitte ensuite à tout récupérer par l'augmentation des prix ou des cadences de production. La mondialisation marchande, impose des règles plus drastiques aux producteurs, et permet des solutions plus radicales pour maintenir les profits. La délocalisation est l'arme quasi absolue. On n'est plus dans la situation où les salariés pouvaient voir satisfaites leurs revendications en imposant au patronat une restriction de ses profits, une situation dans laquelle le dit patronat n'avait pas le choix devant la mobilisation de ses salariés, une situation dans laquelle il n'avait aucune échappatoire. Aujourd'hui, non seulement le patronat peut faire valoir des éléments de concurrence totalement extérieurs à l'économie nationale et qui s'imposent à lui, mais encore il a les movens de «contourner» le refus de ses salariés d'accepter ses conditions en s'expatriant à l'étranger. Les syndicats, nous allons le voir, n'ont rien à opposer à cette logique, c'est donc tout naturellement que l'entreprise joue «cartes sur table» et les met devant un choix qui n'en est pas un. C'est à prendre ou à laisser. «Je suis sûr que nous réussirons à sceller, au niveau local, de nouvelles alliances pour le travail» rajoute Dieter Hundt, président de l'association des entrepreneurs à propos de l'accord Siemens/IG Metall, et il a raison... les syndicats n'ont plus le choix.

Les syndicats piégés

L'Etat britannique (gouvernement Thatcher), dans les années 80 avait été obligé pour obtenir le même résultat de mener une guerre difficile contre les syndicats ouvriers (la grève des mineurs avait duré un an). Aujourd'hui les Etats français et allemands, et ceux qui suivront n'ont même plus besoin de se «salir les mains» et de risquer le coût politique de mesures impopulaires. Les syndicats ne vont

même pas être brisés, ce qui fait désordre dans le paysage politique, mais ils vont soit devenir complices, poussés en cela par la masse des salariés désormais le «couteau sur la gorge», soit se marginaliser du fait de positions qui apparaîtront irréalistes (sauvegarder des emplois «bien rémunérés» face à la concurrence internationale).

Quand le président d'IG Metall déclare «Si quelqu'un pensait à présent en faire une règle générale, nous nous y opposerions» on ne peut qu'être sceptique. «Si quelqu'un y pensait...»... mais tous les chefs d'entreprise y pensent et même ne pensent qu'à ça... C'est une véritable «autoroute» qui s'ouvre devant eux et ils ne vont pas se priver de l'emprunter et ce d'autant plus que les salariés n'ont plus le choix. Les syndicats protesteront, c'est certain,... mais ils n'iront pas plus loin... et le patronat le sait.

Les syndicats sont aujourd'hui complètement dépassés par la situation. Ce qu'il y a de pire pour eux c'est, qu'en l'absence d'alternative politique à cette situation, la masse des salariés, pour sauver leur emploi, est obligée de céder au diktat de l'entreprise mettant leur syndicat devant le choix, suivre, et donc collaborer, ou être désavoué. Certains syndicats ont désormais fait le choix de la collaboration, d'autres sont décidés à résister, du moins en parole et en sachant très bien qu'ils seront, à terme, amené à capituler.

Ainsi le droit au travail passe pour les salariés par la soumission aux conditions imposées par la valorisation du capital. Il leur est nettement spécifié que ce droit est «conditionnel», renvoyant ainsi la balle dans leur camp; le patronat et les gestionnaires du système marchand les mettent en demeure de choisir eux-mêmes entre l'emploi «au rabais» ou l'exclusion. L'Etat, et les pouvoirs publics en général, sont ainsi déchargés d'une tâche lourde de conséquences sur le plan politique: la dégradation des conditions de travail. Quant aux syndicats, ils n'ont le choix qu'entre collaboration ou désaveu.

Telles sont aujourd'hui les nouvelles données du problème. Il est évident que la nouvelle situation nécessite de la part des salariés une autre stratégie que la vieille stratégie syndicale héritée du 19e siècle. Sauront-ils la trouver ? Là est toute la question.

Patrick MIGNARD

Les victimes de la haine de classe

2 septembre 2004 en Dordogne, Saussignac. Il fait beau, ce jour là, en Périgord. Quoique ... dans les campagnes profondes, le climat social est devenu malsain. Ce jour-là, dans une entreprise agricole, l'on pratique, en cette saison, la cueillette des prunes. Deux inspecteurs du travail, un homme de 45 ans, une femme de 41 ans, s'avancent dans cette propriété, sans méfiance ... contrôle de routine. Ils s'adressent aux journaliers présents, leur demandent leur contrat de travail. Presque paisible, la discussion s'engage entre les fonctionnaires et les salariés agricoles, avec ou sans contrat de travail ... clandestins ...

Surgit le maître des lieux, DUBIAU, carabine pointée ... A bout portant, il tire, en plein ventre. L'inspecteur BUF-FIERE s'écroule, touché à mort. Décès constaté peu de temps après, à l'hôpital. Paniquée, sa collègue s'enfuit, court. L'assassin relève son arme, ajuste, tire une nouvelle fois. Perforée lâchement dans le dos, Sylvie TREMOUILLE s'abat, morte. Le petit patron criminel, ancien militaire, chasseur expérimenté, rentre chez lui, mime bien son suicide. Il se rate ... bien. Conduit à l'hôpital, lui, il s'en sortira ... avec toute la compassion qui s'impose. Lui, le désespéré, ce qu'il avait annoncé, il l'a accompli : « Je vais m'en faire un » proclamait-il à la cantonade avant de passer à l'acte. Deux ... sont trépassés : un père et une mère de famille. Morts sans importance ! Ils n'étaient chargés que de défendre les lois sociales de la République!

Silence assourdissant des médias bien que l'Agence France Presse ait donné tous les détails, les journalistes relèvent à peine. Quelques brèves ... un fait divers. Quelques mots pour plaindre qui ? Ce pauvre petit patron, ami du Maire du village, accablé de charges et d'ennuis financiers ? Quelques larmes apitoyées vis-à-vis de qui ? De celui qui n'arrivait pas à vendre son affaire, voulait partir en retraite, a perdu la tête ? Le pauvre homme ! Crime sans importance ... Le nom des victimes n'est même pas mentionné. Pas question de compassion. Nulle interview de leurs proches. Victimes inutiles!...

Qui a armé le bras de l'assassin ?

Chauffé à blanc, le père DUBIAU, il l'était. Certes, ses antécédents le désignaient comme un nervi potentiel. Mais, ce «terroriste à la petite semaine sanglante» serait resté en sommeil si la Droite libérale et ses sbires ne l'avaient pas préparé à passer à l'acte, en attisant sa haine de l'Etat-Providence et de ses fonctionnaires dévoués. Exagérée cette opinion ? Faut-il rappeler la campagne idéologique de lutte des classes que poursuit mois après mois le Medef ? On ne prépare pas les esprits sans conséquences. Lorsque toute l'oligarchie qui nous gouverne affirme, dans les médias, sans être contredite, qu'il y a trop de charges sociales, trop de réglementations, elle veut conquérir la liberté de licencier à sa guise, supprimer les contrôles, les fonctionnaires et «alléger» le Code du travail: elle entend acquérir la liberté d'exploiter sans entraves la force de travail, en nous assurant que, dans le cadre de la mondialisation financière, ce serait le seul moyen de créer des emplois. Ce conditionnement des esprits, le « maquignon de Matignon » et ses acolytes se sont empressés de le renforcer. Sitôt nommée, la commission de Virville a rendu son verdict1. Il est sans appel! Les patrons sont trop bridés. Il faut supprimer ou réduire les garanties de licenciements, limiter le pouvoir des Juges du travail, soustraire les patrons à la justice pénale, augmenter la durée du travail, casser le pouvoir syndical (déjà mal en point), démultiplier le travail précaire en étendant les CDD et autres «contrats d'avenir» (!).

Désavoué par les électeurs, en pleine crise de légitimité et de leadership, le Gouvernement tergiverse, puis en remet une couche sur la limitation du droit de grève dans les services publics, hésite ... Le Medef tonne. Le baron Seillière se fend d'un article dans Le Monde. Il n'y a plus d'élections avant 2007, il faut en profiter! Hardi! Libéralisons! Rattrapons notre retard par rapport à l'Angleterre de Blair et l'Allemagne de Schroeder! La base réactionnaire des Parlementaires UMP se mobilise : 81 députés déposent une proposition de loi liberticide. Ils réclament la suppression de l'inspection du travail en la transformant en simple agence technique de sécurité et d'hygiène! Bref, l'entreprise doit devenir une **zone de non-droit.** Basta! Les fonctionnaires ne doivent plus aller sur le terrain pour tracasser les patrons; ils doivent se contenter de communiquer de vertueux conseils que la bonne gouvernance intégrera ou non, selon son bon vouloir ... Devant tant d'audace, les leaders du Parti de Gouvernement adoptent profil bas: supprimer la vieille lune du corps d'inspecteurs du travail, issu de l'Etat keneysien redistributeur est-il bien opportun?

En Périgord, la base des petits exploiteurs n'en a cure. Elle passe à l'offensive, crée un site internet, se déverse en imprécations : ils en appellent au meurtre, «à la chasse aux nuisibles», ces inspecteurs du travail qui les empêchent de faire « suer le burnous » en toute tranquillité. Ces fonctionnaires qui viennent impunément chasser sur leurs fiefs, afin de relever les infractions au code du travail, «ce sont des gens bien ... quand ils finissent 6 pieds sous terre» car «il faut se méfier des paysans qui ramassent des pruneaux et veulent les faire goûter». Ces appels au meurtre ne sont pas condamnés. Et pour cause! Le patronat relayé par le Gouvernement pour renforcer l'exploitation du travail, passe à l'offensive de la lutte des classes. Ils ont armé le bras de l'assassin.

Pour que ces crimes ne restent pas impunis.

2 septembre 2004, un verrou a sauté. Celui de la réglementation sociale, communément acceptée. Depuis 112 ans qu'a été créée l'Inspection du travail. c'est la première fois que des fonctionnaires de cette administration sont assassinés dans l'exercice de leurs fonctions. La FNSEA de Dordogne laisse entendre que ce n'est qu'un début «s'il n'y a pas davantage d'humanité dans les contrôles». Indécente, cette «maffia» ... Borloo, «l'agité du social sans le sou», doit l'entendre : la lutte contre le travail dissimulé, illégal, dont il s'est fait le chantre, doit se réduire à des vœux pieux, à de vertueuses recommandations, sans effets contraignants, sinon d'autres paysans rapaces pourraient s'en prendre à ces fonctionnaires encore trop nombreux.

La réalité sociale, cette toile de fond sur laquelle s'inscrit ce drame, les médias, les politiques l'occultent. DUBIAU, l'assassin, n'employait que 12 salariés agricoles. Ils sont pourtant 800 000 dans les campagnes, invisibles, surexploités, sous-payés. 25% d'entre eux effectuent plus de 56 heures par semaine, plus de 20% ne sont pas déclarés. Pas un mot sur le manque à gagner pour les finances publiques, la Sécurité sociale ... En face d'eux, quelques milliers d'exploiteurs, les plus petits sont les plus féroces : les donneurs d'ordre, qui les pressurent ... les financiers qui les pressent de rembourser leurs dettes ... la concurrence les rend implacables. Les patrons voyous encouragés par les discours idéologiques sur ces Français qui ne veulent pas travailler, ces fonctionnaires en surnombre, n'ont que faire des atermoiements du Gouvernement, ils veulent passer aux actes. Quant au droit du travail ! Pas un mot sur la charge de travail de ces fonctionnaires de la loi sociale. Une goutte d'eau dans la mer des rapports d'exploitation : 427 inspecteurs, 813 contrôleurs pour 15,5 millions de salariés du privé, 400 lois, 8 000 décrets à faire appliquer ... Trop nombreux ? Impudence des patrons voleurs, délinquants.

Dans un climat latent de polarisation sociale sans perspectives, la crise politique s'approfondit. «Ceux d'en haut» ne savent plus comment faire passer les contre-réformes libérales. Leur illégitimité est patente. Mais leur base sociale de plus en plus restreinte s'impatiente, prête à en découdre, Medef en tête. «En bas», la masse encore «amorphe», atomisée, sans alternative, renâcle, elle ne veut plus être gouvernée comme avant mais ne sait pas encore ce qu'elle veut. Face au crime contre l'Etat, Gaymard persiste à mettre sur le même plan les victimes et l'assassin; les médias complices se sont tues, les ténors des Partis de Gauche et apparatchiks syndicaux sont, pour l'essentiel, restés sans voix. Les manifestations n'ont pour l'heure pas été à la hauteur de cet événement emblématique. Que n'aurait-on entendu les pleureuses médiatiques s'il s'était agi de la mort d'un CRS dans un quartier défavorisé, de la mort d'un gendarme lors d'un contrôle! Que ferons-nous du 2 septembre 2004 ? La date significative d'une extension sans frein de l'Etat gendarme? Le point d'appui d'une mobilisation de masse qui puisse battre en brèche le retour au XIXème siècle que l'on veut nous imposer?

Gérard Deneux

Sources de cet article : informations de Gérard Filoche diffusé sur le site internet de *Démocratie et socialisme* et dans la revue *Politis*

¹ voir article dans A contre courant n°154 – mai 2004

Médecine du travail :

Un «décret MEDEF»

Partie intégrante de la «refondation sociale» du MEDEF, la réforme de la médecine du travail reçoit l'aval d'un syndicat de salariés qui ose y voir «Des évolutions positives pour la santé des salariés».

Un décret, publié le 30 juillet au Journal officiel, prévoit notamment :

- le plafonnement à 450 du nombre d'établissements par médecin du travail à temps plein (200 à 300 actuellement), à 3.200 du nombre annuel d'examens médicaux, et à 3.300 de l'effectif de salariés placés sous surveillance médicale (2700 actuellement).
- La visite médicale portée à deux ans (1 an actuellement), sauf pour certaines catégories professionnelle «à risque», dont la liste est «à négocier» (sic!)
- L'obligation de complémentarité des médecins du travail avec d'autres professionnels de santé (non protégés, soumis de fait à l'employeur).
- La CGC, pourtant signataire avec la CFDT et la CFTC de l'accord de 2001 «santé au travail» dénonce la prévision de suppression de 1000 postes de médecins du travail!

La CGT dénonce «un décret estival paralysant davantage la médecine du travail». Après les mauvais coups de la réforme de la Sécu par Douste Blazy, globalement approuvée par la CFDT, ce gouvernement à la solde du MEDEF s'attaque à la prévention des maladies professionnelles, déjà largement sous-déclarées!

On assiste à une explosion des maladies professionnelles : cancers, maladies chroniques dues aux toxiques chimiques ou physiques, stress, troubles musculosquelettiques.

Alors que le risque Amiante a été nié par les employeurs - le risque est connu depuis un siècle - , de même celui des éthers de glycol, on accroît la charge de travail de chaque médecin de 30%, et la médecine du travail, pourtant de la responsabilité de l'Etat, reste entièrement sous la coupe des employeurs.

Les quelques strapontins offerts aux syndicats, qui devront «se mettre d'accord pour leur désignation» (sans référence à leur représentativité, la CFTC a donc autant de poids que la CGT) dans les conseils d'administration des Services de Santé au Travail ne peuvent faire illusion : ce sont les délinquants, les patrons, qui sont aux commandes, avec l'aide de certains syndicats (comme dans tous les organismes paritaires!). Imagine-t-on un code pénal élaboré par les criminels et les voleurs? Imagine-t-on leur confier la prévention des crimes et délits, la reconnaissance du rôle de «victime»?

Et bien, c'est ce qui se passe pour la Santé au travail : ce sont les patrons qui dictent les règles du jeu, qui battent la cadence des galériens, et les ouvriers qui crèvent !

Quelques chiffres effarants (chiffres CNAMTS 2001): 686 accidents mortels, 34 517 maladies professionnelles reconnues, 331 décès suite à maladie professionnelle (96 en 1996), 24 220 incapacités permanentes reconnues (10 120 en 1996), 100 000 victimes potentielles de l'amiante d'ici 2020! C'est criminel! Mais a-t-on jamais vu un patron en prison?

On peut penser que l'on voudrait cantonner le médecin du travail à délivrer des certificats d'aptitude à la chaîne. Un précédent décret, une fois de plus scandaleux, prévoit des visites médicales d'aptitude à l'exposition de produits toxiques! Comble du cynisme, on demander donc au médecin si un salarié est apte, par exemple, à inhaler un produit cancérigène, dégageant l'employeur de sa responsabilité...

NE LAISSONS PAS NOTRE SANTE, NOTRE VIE au mains des patrons. EXIGEONS une médecine du travail indépendante des employeurs.

Patrice Bardet, militant Ufict-CGT,

Salarié de la Sécu

Extrait de La Lettre des militant-e-s syndicalistes Libertaires SEPTEMBRE 2004 - Numéro 47 | lettremsl@wanadoo.fr http://perso.wanadoo.fr/lettre-msl/

De la démocratie : trois manières de voir

Il n'est pas question dans cette page de vouloir "gloser" sur la notion de démocratie, ni sur la réalité démocratique. Il y faudrait un ouvrage et je n'ai pas la présomption de m'engager dans cette voie. Quelques remarques seulement me semblent opportunes pour annoncer trois livres qui abordent la question chacun à sa manière. Le monde capitaliste qui régit la vie de l'être humain depuis son avènement a marqué de son poids de plus en plus appuyé l'idée démocratique et son (ses) application(s), au point qu'on peut considérer que dans ce contexte capitaliste, la démocratie ne peut être que bourgeoise (au sens social défini par Marx). Dès lors l'Utopie doit permettre d'envisager une pensée et des formes démocratiques que s'approprierait non plus une minorité - les détenteurs des outils et moyens de production, les financiers - mais la majorité des populations jusqu'à maintenant exploitées.

Il en découle tout une série de questions dont je ne retiendrai que trois d'entre elles qui touchent au thème central des ouvrages présentés ci-dessous. La démocratie se réduit-elle au droit de vote, donc à la délégation par le citoyen de ses pouvoirs, même si elle est incontestablement un acquit vis à vis des formes autocratiques ou dictatoriales de gouvernement? Ne doit-elle pas être "le pouvoir du peuple" qui doit s'affirmer au-delà "des formes et des bornes de l'actuelle démocratie restreinte"? Enfin n'est-elle pas liée directement aux rapports sociaux, à leur conflictualité, donc confrontée à la violence insidieuse - "soft" dirait-on aujourd'hui des Etats-nations, des institutions internationales, donc à l'idée de Révolution?

J.F.

Citoyens d'Europe

Ce n'est pas la première fois qu'ACC assure la présentation de publications des Editions Licorne. Leur dernière livraison, "Citoyens d'Europe - Des étrangers qui votent' (juin 2004), dirigée par Bernard Delmotte, ancien élu local, directeur de "La Lettre de la Citoyenneté", compte plusieurs contributions : Henri Del Pup qui mène des recherches sur les problématiques européennes; Serge Depaquit, vice-président de l'ADELS (Association pour la Démocratie et l'Education Locale et Sociale); Paul Oriol, membre du comité de rédaction de "La Lettre de la citoyenneté" et animateur de la commission Immigrés des Alternatifs, Audrey Vizute, chargée de projets à la

Si l'on définit la citoyenneté par le droit de vote et si, depuis Maastricht (1992), les résidents étrangers issus des pays de l'Union Européenne ont ce droit (cinq millions de ressortissants communautaires), il reste que nombre d'étrangers (quinze millions au moins) n'en jouissent pas parce que provenant de pays hors U.E. Ceux-ci ne seraient donc pas reconnus comme citoyens. Les restrictions portées par les traités de Maastricht, Amsterdam, les dispositions sécuritaires de Schengen (L'Europe forteresse) amènent à s'interroger sur la manière dont sont traités les non-nationaux, source pourtant d'une véritable définition de la citoyenneté dans l'Union.

Le livre est divisé en deux parties. La première présente une analyse de ce droit de vote, du contexte de son application et de la façon dont les intéressés s'en sont emparés. La seconde permet de tracer les lignes d'un développement, pour tous ses résidents, de la citoyenneté en Europe.

En fin de compte, comme l'affirme le terme de l'introduction, c'est bien de la "légitimité démocratique et politique" d'une Europe en construction dont il s'agit. Et au titre de la conclusion de B. Delmotte : "Pour une Europe ouverte et citoyenne" nous ajouterons quant à nous : autre que capitaliste, cause en tant que

telle de reculs de droits sociaux et source d'inégalités croissantes qui vident de sens le terme de "citoyenneté".

Prix: 17 euros Edité par Licorne, 35 rue Alphonse Paillat 80000 AMIENS. Diffusé par l'Harmattan, 5-7 rue de l'Ecole Polytechnique 75005 PARIS.

La raison démocratique aujourd'hui

Le livre de Patrick Braibant (enseignant en histoire-géographie) s'inscrit dans une réflexion de longue haleine de l'auteur sur l'évolution des sociétés contemporaines et sur les chances d'une démocratisation effective.

Le constat est évident : l'économisme tient lieu d'interprétation du monde; la société de marché s'étend et s'intensifie, avec, comme conséquences, un creusement des inégalités et une dépolitisation générale; la critique semble paralysée. D'où l'urgence de rendre au fait démocratique moderne toute sa dignité, toute sa puissance affirmative, de "pouvoir du peuple", au-delà des formes et des bornes de l'actuelle démocratie restreinte.

Pour cela il est d'abord nécessaire de clarifier le statut et le rôle de la raison démocratique au sein des sociétés contemporaines. D'où une large place à la discussion des thèses d'auteurs comme J. Bidet, C. Lefort, C. Castoriadis, M. Gauchet, J.P. Le Goff, Y. Sintomer qui, au-delà de leurs différences centrent leur réflexion sur la nature et la dynamique du fait démocratique.

Sur le plan de la théorie sociale, l'ouvrage affirme le caractère nativement clivé des sociétés de la modernité, doublement et contradictoirement structurées et mises en mouvement par l'antinomie de la raison économique et de la raison démocratique, entre logique de polarisation sociale et logique d'abolition de toute domination (ou "Principe de Puissance 1")

Sur le plan politique, il avance que tout projet en faveur du "pouvoir du peuple" doit se concevoir comme lutte en vue d'un renversement d'hégémonie au

profit de la raison démocratique par la promotion théorique et pratique du "Principe de Puissance Un", seul point de vue alternatif légitime à la logique jusqu'ici dominante (et dominatoire) de la raison économique moderne, qu'elle soit capitaliste ou qu'elle fût, naguère, "socialiste réelle".

Prix: 21 euros, 238 pages. Commande en ligne: http://www.edition-harmattan.fr Diffusé par l'Harmattan 5-7 rue de l'école Polytechnique 75005 PARIS.

Démocratie et Révolution

Le livre de Georges Labica, l'un des grands philosophes marxistes d'aujourd'hui, apparaît, avec l'appui des séquences du passé, éloigné et proche, résolument en prise directe avec la comtemporalité, et plus précisément avec le "nouvel ordre mondial actuel". Il propose au lecteur intéressé, mais plus largement à tous ceux qui luttent contre cet ordre sous les formes qui leur semblent le plus appropriées, une manière de bilan de son œuvre théorique mais aussi pratique, né d'une réflexion de longue haleine.

Par le biais des mots, des concepts, des choses, la pensée de l'auteur, exprimée dans divers textes antérieurement et mondialement publiés pour la plupart, avec pour référence l'incontournable barbu, le conduit à considérer qu'il ne peut y avoir de démocratie sans révolution. L'une et l'autre sont indissociables. "La démocratie pour la révolution, la révolution pour la démocratie: il n'est pas d'autre programme dans la lutte des classes anti-libérales et anti-impérialiste, oùla violence dominante, parvenue à des formes extrêmes, appelle la violence révolutionnaire des opprimés, comme la seule réponse adéquate". C'est à dire que dans la pensée de Labica l'idée de démocratie est aux antipodes de l'actuelle "démocratie de marché".

"Démocratie et Révolution" est édité par le Temps des Cerises, 6 avenue Edouard Vaillant 93500 PANTIN - 15 euros.

Rencontres et lectures à contre courant

L'Ecologiste

Le dossier du n°13 (Juillet – Août – Septembre) du trimestriel "L'Ecologiste" porte sur les relations entre pollution et santé. En volume, 99% (oui, quatre-vingt-dix-neuf pour cent!) des produits chimiques n'ont pas passé les tests nécessaires pour vérifier leur toxicité vis-à vis de

la santé ou de l'environnement. Sur 100 000 substances chimiques mises sur le marché, 140 seulement font actuellement l'objet d'évaluations exhaustives – tout en continuant à être commercialisées.

Le cancer connaît une progression très forte, et ce n'est pas seulement lié au vieillissement de la population. En données corrigées des variations dues à l'âge, l'augmentation de l'incidence des cancers entre 1978 et 2000 est en effet de +35%.

Le projet européen de réglementation des produits chimiques (dénommé RERACH) est la cible du lobbying des industriels qui, évidemment, n'en veulent pas... Tandis que "l'Appel de Paris" contre la pollution, déjà signé par les deux prix Nobel de médecine français prend de l'ampleur en recueillant le soutien de personnalités de plus en plus nombreuses. A lire également dans ce n°13 de "l'Ecologiste" (6 euros, disponible en kiosque) un article sur la disparition... des étoiles : les trois quart de la population française ne peut plus voir la Voie lactée à l'œil nu. Site : www.ecologiste.org Commande de numéros ou de livres : 18-24 quai de la Marne 75164 PARIS.

Vidéos

À l'occasion des 10 ans d'AC!, Canal Marches propose une nouvelle cassette vidéo « 1994 – LA MARCHE CONTRE LE CHÔMAGE » Cette cassette VHS de 90 mn présente trois documents:

- * « On Marche Journal de la marche des chômeurs » (53 mn)
- * « AC ! Roubaix Tourcoing, d'une marche à l'autre » (28 mn),
- * « La Marche aux mille voix. Triptyque des marches » (extraits, 9 mn),

Prix 19 euros port compris. Commandes à AC! 23 rue Mathis 75019 Paris. Chèque à l'ordre des amis d'AC!

Mondialisation : l'expérience des chantiers navals de Saint-Nazaire

L'Union Locale CGT de Saint-Nazaire vient de sortir un petit bouquin sur les luttes menées par les ouvriers étrangers mais aussi français sur le chantier de construction du paquebot Queen Mary 2 en 2002 et 2003.

Le livre relate le difficile combat du syndicat pour gagner une revendication essentielle sur les chantiers: "un site, un statut". Et pour cela, si l'union locale est un outil incontournable parce que structure interprofessionnelle, la CGT a mis en place une structure Union Syndicale Multiprofessionnelle, qui regroupe tous les syndicats CGT présents sur le site.

Les pages les plus vivantes, ce sont celles qui décrivent le combat pour la dignité des travailleurs indiens, roumains, grecs, slovènes, polonais, relevant la tête, faisant grève, se syndiquant (il y aura jusqu'à 100 cartes chez les indiens) pour obtenir en partie gain de cause sur les contrats (nourriture, logement et salaires dus, et même tout simplement la restitution du passeport confisqué aux Indiens). Il a fallu une longue et patiente lutte des syndicats CGT pour approcher ces ouvriers qui manquaient de tout (des Roumains logeant à même le sol pendant 8 jours), pour connaître leurs conditions de vie, de travail, leur culture,... pour dépasser la peur du renvoi immédiat dans le pays sans avoir pu envoyer suffisamment d'argent aux familles. Une véritable aventure humaine au delà de la lutte de classe pure et dure, avec des portraits très attachants.

Pour une réduction de 30% des coûts, les patrons des Chantiers ont utilisé la sous-traitance. Et quand ces ouvriers relèvent la tête, entrent en lutte pour leurs droits, les Chantiers cassent les contrats avec ses sous-traitants, laissant les travailleurs sans salaire et sans possibilité d'accès au site...

On peut se procurer ce livre qui décrit une page essentielle de l'histoire de la lutte de classe au niveau local, national et même international contre la mondialisation capitaliste appliquée ici, auprès de l'Union Locale CGT de Saint-Nazaire, place Salvador Allende - Maison du Peuple, 44600 Saint-Nazaire (tel: 02 40 22 23 21) pour 20 euros frais de port compris (Chèque à l'ordre de Jo Patron).

(D'après une brève de Michel Tommasini parue dans "La Lettre de Liaisons" n°111 du 31 août 2004; http://site.voil.a.fr/bulletin_Liaisons/index.html)

Un petit pas pour Dassault, un grand pas pour L'Humanité

Surréaliste, la fête du journal communiste L'Humanité. Quand vous aviez, de stand en stand, fait le plein de tracts appelant à la lutte ouvrière pour le progrès social, la justice et la paix, vous aviez la possibilité de rassembler ce lourd paquet dans un sac plastique. Généreusement offert par... la société française d'armement Dassault, sponsor officiel de la Fête! Oui, un des hommes les plus riches de France. Qui pour mieux vendre ses canons, fait main basse sur tous les éditeurs et tous les médias français qu'il peut. Avec censure à la clé. Un petit pas publicitaire pour Dassault, un grand pas vers la chute finale pour L'Humanité.Malencontreuse coïncidence? Non, quand vous ouvrez le programme officiel de la fête, la première page qui se présente à vos yeux, c'est une pub pleine page pour une autre multinationale de l'armement : EADS. Avec les symboles de toutes ses armes qui ont déjà assassiné aux quatre coins de la planète : l'hélico de combat Eurocopter, l'avion de combat Eurofighter, le système d'espionnage Gladio, le missile Meteor. Sans oublier l'Airbus A400M, qui peut transporter des centaines de soldats français au coeur de l'Afrique afin que les multinationales y gardent leur pouvoir de piller ses richesses... Bref, on se serait cru à un vulgaire Salon de l'armement, et on doute que les membres de base aient été consultés sur cette orientation. Triste pour un journal dont le fondateur Jean Jaurès disait à l'époque « Le capitalisme porte en lui la guerre, comme la nuée porte l'orage »!

Michel Collon (14/9/04) www.michelcollon.info

Echanges

C'est le titre du bulletin du réseau "Echanges et mouvement". Dans son numéro 109 (Eté 2004) ce trimestriel publie, comme il le fait régulièrement, des textes sur les luttes dans le monde. Une grève a éclaté en avril 2004 dans une usine Fiat à Melfi, dans le Sud de l'Italie. Ce mouvement, que les syndicats contestés par la base n'ont pas toujours réussi à maîtriser, a débouché sur quelques avancées et permis de retourner contre les patrons la logique de délocalisation qui ont découvert que Fiat—Turin dépendait d'un pauvre centre de l'Italie méridionale.

"Echanges" relate aussi plusieurs conflits qui ont éclaté dans les chantiers navals et le trafic portuaire espagnols. Dans le même numéro vous trouverez la suite d'une série d'articles sur le Japon et l'évocation de l'ouvrage de Glaberman et Seymour "Travailler pour la paie". Un cahier central fournit les adresses de nombreuses revues de tous pays.

Dans le courant de l'été le réseau "Echanges et mouvement" a fait paraître une brochure sur les grèves du printemps 2003.

Echanges et mouvement BP 241 75866 PARIS cedex 18 http://www.mondialisme.org

3 euros l'exemplaire d'"*Echanges*". Pour l'abonnement : 15 euros pour quatre numéros et les brochures publiées dans l'année



BULLETIN D'ABONNEMENT

* * *

Abonnement 10 numéros (1 an) SIMPLE	10 Euros Euros
(Chèque à l'ordre de: "A Contre Courant")	
NOM	
Prénom	
Adresse	
<u> </u>	

CPPAP N°70783

Dispensé de timbrage

Mulhouse-

A CONTRE COURANT

(service abonnements)

BP 2123 68060 MULHOUSE cedex PRESSE

DISTRIBUÉE PAR

LA POSTE

Déposé le 8/10/2004

Dédé détaille en deux dessins "le bon usage du marché"



COMITE DE REALISATION

A. BIHR / L. DALSTEIN / J.M DELAYE / J. FORTCHANTRE B. SCHAEFFER / A. ET D. WALTER

Sommaire

Page 1 Edito : La chute du mur de Bruxelles ?
Page 2 à 5 L'oppression patronale et le renouveau syndical aux Etat-Unis (suite et fin)
Page 5 La finance contre les peuples
Page 6 Allemagne : une colère qui ne passe pas
Page 7 et 8 CES et agression libérale dans l'éducation
Page 8 Motion UL - CGT Roanne
Page 9 et 10 La décentralisation réactionnaire
Page 11 Le travail en question
Page 12 et 13 Les victimes de la haine de classe
Page 13 Médecine du travail : un décret MEDEF
Page 14 Démocratie : 3 manières de voir
Page 15 Rencontres et Lectures
Page 16 Le bon usage du marché, par Dédé
1

ACC dispose d'un Fax au 03 89 46 29 79 (Pour le 68)

et au 03 25 05 57 57 (Pour le 52)

ACC sur internet: http://www.acontrecourant.org Courriel: courrier@acontrecourant.org

Impression et Direction de publication :

JEAN FORTCHANTRE 1 rue Victor Hugo 52100 BETTANCOURT-LA-FERREE